

du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Île Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration
! FIDEA NANTES
! 2 SQUARE DE LA DELIVRANCE
!
! 44200 NANTES

Dépôt effectué par :

! JURICA
! Le Victoria
! 82 Bld d'Angleterre
!
! 85000 LA ROCHE SUR YON

Numéro RCS : NANTES B 871 800 546

<8295/71B00054>

! Pièces déposées le 20/05/1997

Numéro : 972701

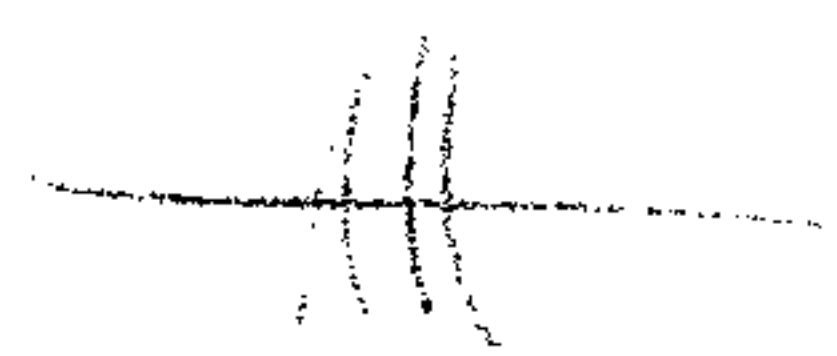
! RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS 29/04/1997

! PIECES RECUES AU GREFFE LE 16 MAI 1997

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Le Greffier,



SOCIETE FIDEA NANTES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES
PAR LA SOCIETE SOGEOREX

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTES en date du 24 janvier 1997, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société SOGEOREX dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

1- EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- But de l'opération

L'opération consiste à apporter l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes du bureau de NANTES.

Cet apport sera rémunéré par une augmentation de capital.

Les conséquences de cette opération sont les suivantes :

➤ L'apport de l'activité de la société SOGEOREX à votre société permettra de constituer un cabinet dont la taille sera augmentée de manière très significative.

➤ Le rapprochement des deux sociétés facilitera la succession de Monsieur ADOT, expert comptable et commissaire aux comptes, ayant cessé son activité au sein de la société SOGEOREX au 31 décembre 1996.

- Propriété

Votre société deviendra propriétaire des biens et droits apportés à compter du jour de l'approbation des apports par votre assemblée.

L'apport n'est pas placé sous le régime juridique prévu à l'article 387 de la loi du 24 juillet 1966.

2- DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

L'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

ACTIF APORTE

* Immobilisations incorporelles	2.166.000
* Immobilisations corporelles	123.000
* Travaux en cours	42.000
* Créances clients	455.174
* Disponibilités	40.485

TOTAL ACTIF	2.826.659

PASSIF PRIS EN CHARGE

* Dettes fiscales et sociales	366.659

TOTAL PASSIF	366.659

ACTIF NET APORTE	2.460.000
-------------------------------	------------------

Le détail des apports figure en annexe de ce rapport.

Dans le cadre du changement d'actionnaires de la société SOGEOREX avec effet au 31 décembre 1996, une évaluation de l'actif et du passif de la société avait été conduite à cette date et avait permis d'établir un accord sur la valeur des actions de la société SOGEOREX. Cette évaluation est retenue pour réaliser le présent apport.

Les immobilisations incorporelles représentent la clientèle d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Elle a fait l'objet d'une valorisation dossier par dossier de manière identique à la valorisation effectuée lors des transferts d'actions de la société SOGEOREX avec effet au 31 décembre 1996. Les coefficients retenus, en application des honoraires annuels hors taxes, sont compris entre 1 et 1,20 selon la nature juridique et l'intérêt du dossier. Ces coefficients sont conformes aux pratiques professionnelles actuelles.

Les immobilisations corporelles correspondent à du matériel informatique et à du mobilier de bureau évalués à leur valeur d'usage.

Les travaux en cours, créances clients et disponibilités et les éléments de passif ont été repris à leur valeur nette comptable.

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé.

3- VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,

4- CONCLUSION

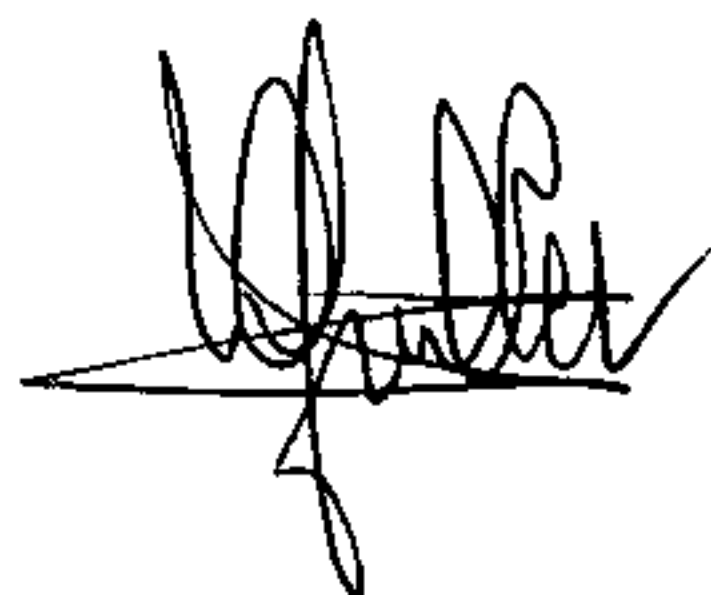
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à 2.460.000 francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée de la prime d'émission.

FAIT A NANTES, LE 29 AVRIL 1997

Pour ACA CHAUVET-TERRIEN

Commissaire aux Apports



Michel GUILLET

Gérant

ANNEXE

1 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

2 - MOBILIER DE BUREAU

3 - CREANCES CLIENTS

4 - FACTURES A ETABLIR

Matériel de bureau et informatique

Ordinateur Mac - Cégid	3 000
Ordinateur Macintosh - Sovi	3 000
Imprimante laser - Sovi	1 500
Macintosh - Polisift	3 000
Ordinateur PC Sovi	3 000
Imprimante PC Sovi	1 500
Imprimante Mac Sovi	1 500
Informatique Cégid	45 000
Relieur Unibind	5 000
Ordinateur Mac Performa	10 500
	77 000

Mobilier de bureau

Entrée	
4 chaises noires skaï	800
Bureau 1 : secrétariat	
2 bureaux métalliques	4 500
2 chaises roulantes	1 200
1 petite table roulante	200
Bureau 2	
1 bureau avec retour	2 350
1 meuble rangement	1 600
1 chaise dactylo roulante	600
Bureau 3	
1 chaise dactylo roulante	600
Bureau 4	
3 chaises roulantes	1 800
2 petites tables roulantes	400
1 chaise en skaï	200
Placard archives	
1 coffre-fort anti-feu	8 300
Bureau 5	
Etagères	2 350
1 chaise roulante	600
Bureau 6 : informatique	
1 bureau ½ ministre	1 200
mobilier informatique	8 800

Mobilier de bureau**Salle de réunion**

6 tables de conférence

7 000

Bureau 7

1 bureau métallique

1 500

1 chaise dactylo

600

2 chaises skaï

400

Rayonnages

1 000

46 000

Créances clients

CLIENTS	Créance au 31/12/96
ATELIER DECO	36 180.00
BENATEAU COURTOIS	1 435.14
BOUYASSE	20 852.13
BUY	21 708.00
CHAGNEAU	7 929.27
CHEPY	8 200.80
CHERAULT	8 924.40
CHON	14 361.20
DOUAUD AGENCEMENTS	17 969.40
EBA	7 175.70
FIDEL RHONE ALPES	11 999.70
GIRAUDEAU	2 744.45
GOUY	5 668.20
ICV	48 240.00
LE CALYPSO	6 331.50
LE VAN THOAN	28 194.00
LOGEAS	8 261.10
LE QUARTZ	3 165.75
MARTIN	4 442.00
ODIAU	20 743.20
PETIT DAPHNEE	23 944.00
RAFAEL	868.32
RENONCE	4 071.70
ROBERT	2 472.30
LOGEAS	12 783.60
FASTASIA	27 701.44
SOPHIE COIFFURE VERVU	4 438.08
THOMAS	4 190.85
TRAVERS	12 754.45
VILLANUEVA	4 824.00
	382 574.68

Factures à établir

CLIENTS	Montant Facture
LE CALYPSO	3 166.00
TRAVERS	2 592.00
AIT	11 698.20
BOGEDA	3 015.00
ECOTTIERE	2 200.95
SHONBOM	7 236.00
CHAUS. DU BLAVET	12 783.60
FIDEL AZUR	7 477.20
LE SAIGON	22 431.60
	72 600.55

Détail des dettes aux organismes sociaux

URSSAF	83 743
ASSEDIC	18 272
IPSIE	23 701
CIRICA	24 215
GENERALI	12 637
Charges sur congés payés	15 050
	177 618

Charges fiscales à payer

Taxe apprentissage	1 022
Formation continue	17 041
Participation construction	5 112
	23 175